



# COVID-19 - PROTOCOLE SANITAIRE

## SAISON 2020 - 2021

### Référent sanitaire :

Marianne SCHWEIGERT, Présidente  
Tél. 06 85 58 70 49

### CONSIGNES GÉNÉRALES POUR TOUTES LES ACTIVITÉS :

- Port du masque à partir de 11 ans obligatoire sauf pour certaines activités (voir ci-dessous).
- Chaque participant viendra avec son flacon de gel hydroalcoolique et en passera sur ses mains en entrant dans la salle.
- Pointage des participants au démarrage de chaque activité, chaque membre émergera la feuille de présence ; celle-ci sera conservée 6 mois.
- Ponctualité : indispensable pour le bon déroulement des activités.
- Observation de la distanciation physique.
- Respect du nombre maximum de personnes autorisées, selon les consignes de la mairie.
- Conformité de la disposition de la salle.
- A la fin de l'activité, désinfection des poignées de portes, de fenêtres, des tables, des chaises, du matériel utilisé et des WC.
- En cas de rhume, mauvaise forme ou autres, ne pas se présenter au cours.
- Si maladie confirmée dans la quinzaine suivant la participation à une activité, prévenir immédiatement l'animateur qui en informera rapidement les autres membres.

### MESURES SPECIFIQUES PAR ACTIVITÉ :

#### Fitness + Qi Gong + Yoga :

- Port du masque obligatoire pour rentrer dans la salle, s'y déplacer et en sortir (masque non fourni).
- L'animatrice ouvrira la porte et la fermera avant le démarrage du cours.
- Respect des horaires.
- Venir en tenue et respecter la distance d'un mètre lors de la dépose des vêtements.
- Quand chaque participant sera positionné dans la salle, le masque peut être déposé.
- Distanciation physique de 2 mètres.

- Après le démarrage du cours, pas de déplacement dans la salle sauf exception.
- Selon l'activité, chaque membre viendra avec son tapis de sol.
- Concernant les agrès ou autres, chaque pratiquant désinfectera le matériel avant et après utilisation ; l'association mettra à disposition le désinfectant et l'essuie-tout mais il est demandé à chacun de venir avec un sac afin d'emporter ses déchets.
- A l'issue du cours, l'animatrice ouvrira la porte et la calera afin d'éviter à chacun de toucher la clenche.

### **Randonnée :**

- Le port du masque en covoiturage est obligatoire ; pas plus de 4 personnes par véhicule.
- Port du masque non obligatoire pendant la pratique.
- Nombre sans limitation mais en respectant strictement la distanciation entre pratiquants.
- Distanciation physique, à adapter à la vitesse de progression : 1 mètre minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 2 mètres minimum pour une marche rapide, 1 mètre minimum en latéral. A adapter aussi à la fréquentation de l'espace de pratique.
- Pique-nique : observation de la distanciation physique.

### **Couture + Patchwork :**

Pas de prêt de machines entre participantes durant le cours et désinfection de celles-ci, après utilisation.

Couture : participation limitée à 4 personnes.

### **Tricot :**

En cas de besoin de manipuler le tricot d'une participante, désinfection des mains, avant et après, avec du gel hydroalcoolique.

### **Après-midi récréative et cuisine :**

Démarrage suspendu jusqu'à nouvel ordre.

**Pour le bon déroulement des activités, merci de respecter ces consignes.**

Le 31 août 2020



Marianne SCHWEIGERT,  
Présidente